



TARIFS MATERNELLE – ÉLÉMENTAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

A/ TARIFS DE SCOLARITÉ

NOUVEAUX ÉLÈVES

1) **DROIT D'INSCRIPTION**

Le droit d'inscription s'élève à 100 000 frs et payable à partir du 05 février 2021 jusqu'au **31 Mai 2021**.

Toute inscription n'est valable qu'après le paiement de la première tranche de la scolarité ; une place retenue n'est remboursable.

2) **LA SCOLARITÉ**

		TPS	PS-MS	GS-CM2
1ère tranche	A l'inscription	145 000	240 000	250 000
2ème tranche	Avant le 05 Sept 2021	160 000	300 000	350 000
3ème tranche	Avant le 05 Nov 2021	160 000	300 000	350 000
4ème tranche	Avant le 05 Fév 2022	150 000	200 000	300 000

NB 1 :

- Il est appliqué une remise de 10% sur la scolarité la plus élevée (hors droit d'inscription) à partir du troisième enfant de même père et de même mère.

- La réinscription d'un élève pour l'année scolaire suivante est validée par le paiement de l'inscription et de la 1ère tranche de la scolarité au plus tard le 31 mai de l'année en cours.

- La délivrance d'une attestation d'inscription demande le paiement du droit d'inscription et de la 1ère tranche de la scolarité.

- La délivrance d'un **Certificat de scolarité** demande le paiement de la totalité de la scolarité.

- La délivrance du **billet d'entrée** par la comptabilité est soumise au paiement de l'inscription et de la 1ère tranche de la scolarité.

NB 2 :

- Lors du paiement du droit d'inscription, il est à déposer à la caisse 1 paquet de rame A4 « Berga » ou rame « Double A » de la TPS au CM2, 1 boîte de 4 gros marqueurs effaçables (bleu, vert, rouge et noir) de la MS au CM2+ 6 rouleaux de papier hygiénique « LOTUS ».

- Uniforme scolaire : il est obligatoire, possibilité de joindre la couturière au 0757066072.

- T-Shirt de sport + macarons fournis par l'école.

NB 3 :

Prévoir le droit de timbre sur chaque versement de la scolarité

B/ PIÈCES À FOURNIR

- Maternelle : 4 photos d'identité récentes en couleur – extrait d'acte de naissance ou livret de famille récent-photocopie carnet de vaccin

- Élémentaire (CP-CM2) : 1 extrait d'acte de naissance récent-3 photos d'identité en couleur récentes

- Pour les parents français ou étrangers tiers, fournir une photocopie récente de la pièce d'identité du pays d'origine.

- Le dernier délai de réinscription, de l'année 2021-2022 est fixé à **fin Mai 2021**

- Un exeat est fourni également pour les élèves de la GS au CM2 de l'école d'origine ou un certificat de radiation.

C/ TARIF TRANSPORT ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

MODALITÉS DE PAIEMENT

Nbre de vge	A l'inscription	05 Nov. 21	05 Janv. 22	05 Avril.22
1 voyage	70 000 f	60 000 f	60 000 f	50 000 f
2 voyages	95 000 f	95 000 f	95 000 f	95 000 f

INCIDENTS DE PAIEMENT

Chèques rejetés par la banque : les frais afférents sont intégralement à la charge des parents, les parents concernés ne seront plus autorisés au règlement par chèque.

En cas de non régularisation dans les 72 heures la famille concernée s'expose à la suspension des cours de l'élève.

- Toute place retenue pour l'année scolaire est entièrement due ; aucun remboursement ou aucune compensation n'est admise

G.F.F
FONDATION
AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS À L'ÉTRANGER